

- REGLEMENT INTERIEUR DU C.D.I -

PREAMBULE :

- Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est un lieu de travail pour les élèves et les stagiaires de la formation continue, ainsi que les personnels de l'établissement.
- C'est aussi un lieu de lecture et de recherche où règnent 3 piliers essentiels :

RESPECT, SILENCE et RANGEMENT

Quelques règles de fonctionnement :

Pour des raisons de respect des autres et du matériel, des règles de fonctionnement régissent l'utilisation du CDI :

- 1) Les élèves et stagiaires doivent travailler dans le **silence**. Pour les travaux en groupe, ils doivent chuchoter pour ne pas gêner les autres utilisateurs,
- 2) Il est interdit de boire et de manger au CDI,
- 3) Les ouvrages ou revues consultés devront être replacés là où ils auront été trouvés/rangés.
- 4) Les postes informatiques mis à la disposition des élèves et stagiaires seront utilisés à des fins strictement pédagogiques,
- 5) Les ouvrages sont prêtés pour une durée déterminée. Il est nécessaire de les rapporter à l'échéance de la date indiquée,
- 6) Les téléphones portables doivent être éteints et rangés,
- 7) Le règlement intérieur du lycée s'applique au CDI,
- 8) Les élèves et stagiaires doivent respecter le matériel mis à leur disposition (livres, ordinateurs, chaises et tables, ... Ranger la chaise, fermer sa session informatique utilisée en fin de recherche.
- 9) Tout déplacement doit se faire dans le calme,
- 10) Les élèves, stagiaires, et personnels de l'établissement doivent impérativement respecter le protocole sanitaire en vigueur dans l'établissement (désinfection des mains avant et après manipulation d'un document, désinfection de tous les objets utilisés...)

Quand vient-on au C.D.I ?

- Le lundi de 13h30 à 17h00
- Le mardi de 9h00 à 11h15 et de 13h30 à 16h30
- Le mercredi de 9h00 à 11h15 et de 13h30 à 16h30
- Le jeudi de 9h00 à 11h15 et de 13h30 à 15h00

Pour les élèves internes, le CDI peut être ouvert les soirs, à la demande, sur l'heure d'étude, de 19h30 à 20h30.

Capacité d'accueil du C.D.I :

En raison de la crise sanitaire, et afin de respecter le protocole en vigueur la capacité maximale d'accueil est de 12 personnes.

